

## *Partager des valeurs, reconnaître chacun*



### **Notre diagnostic**

Nos sociétés globalisées sont en mutation constante. Les nombreuses évolutions sociales, économiques ou environnementales et les incertitudes qui en découlent interrogent.

Dans ce contexte, un peu partout en Europe, les partis populistes et d'extrême droite cherchent à accentuer les antagonismes pour opposer les citoyens les uns aux autres. Ils s'appuient sur les incertitudes actuelles pour cibler certaines franges de la population en accentuant sur des groupes spécifiques des responsabilités collectives et conjoncturelles.

Nous vivons dans une société diversifiée. Sur l'ensemble du pays, une personne sur cinq n'est pas née belge et une personne sur dix est étrangère<sup>1</sup>. Dans la

---

1 IBSA. HERMIA, J.-P., SIERENS, A., 2017. Belges et étrangers en Région bruxelloise, de la naissance à aujourd'hui, Focus de l'IBSA n° 20.

capitale, 56 % de la population bruxelloise n'est pas née belge<sup>2</sup>. En Belgique, des personnes LGBTQI sont encore victimes de discrimination, de violences en raison de leur orientation sexuelle. Comme pour beaucoup de discriminations, les chiffres ne reflètent pas le vécu et la réalité des victimes. Que ce soit en raison de leur orientation sexuelle, de leur prétendue race, de leur genre, de leur conviction religieuse, nos sociétés sont encore marquées par de profondes inégalités malgré nos politiques volontaristes.

L'égalité des chances doit se penser dès les toutes premières années de la vie, souvent même avant la naissance. Les enfants de familles particulièrement fragilisées sur le plan socio-économique et/ou culturel, les enfants à besoins spécifiques, les enfants de familles monoparentales, les enfants de familles allophones ou réfugiées doivent recevoir une protection toute particulière et un soutien renforcé de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Toutes ces différences amènent cette diversité au sein de la population, c'est une véritable richesse bénéfique pour notre société, c'est également un défi au quotidien qui doit mobiliser tous les acteurs de terrain afin que chaque citoyen puisse trouver sa place, se sentir respecté et partager des valeurs communes autour d'un projet de société mobilisateur.

Face aux risques d'une société dualisée, à la tentation du repli identitaire ou religieux, face à toutes les formes d'homophobie et de discriminations ces enjeux doivent tous nous préoccuper : citoyens, monde associatif et responsables politiques. Il faut accompagner et répondre à ces risques en offrant des alternatives positives à l'ensemble de ce qui compose la communauté nationale. L'approche doit nécessairement être transversale pour garantir à chaque citoyen les mêmes droits et les mêmes devoirs, les mêmes chances d'émancipation sociale, économique et culturelle et le sentiment d'appartenir pleinement à la communauté nationale, et ce dans le respect des particularités de chacun, qu'elles soient de genre, de race, d'âge, de culture, de religion, d'orientation sexuelle ou de handicap.

Réduire la fracture sociale est tout aussi indispensable. À cet égard, la situation de nombreux jeunes, des femmes, des personnes LGBT+ est trop précaire : sur le plan de l'éducation, de l'accès à l'emploi, des conditions de logement ou encore de l'accès aux soins de santé.



**Ce constat alarmant ne peut évidemment qu'accentuer le repli, l'incompréhension et des risques de confrontation, alimentés par des groupements éloignés de l'intérêt collectif et du bien commun. Nous devons agir sur ce qui peut diviser les citoyens et déployer ainsi un projet de société ouvert aux autres et émancipateur pour chacun.**

---

2 Idem

## Notre vision

Le développement humain se fonde sur une conviction forte : l'épanouissement de chaque femme et de chaque homme ne peut se construire que par son développement personnel, sa participation à la société et à travers ses relations avec les autres. Ces relations déterminent fondamentalement la qualité de vie à laquelle chaque personne aspire. Dès lors, le lien social et la fraternité doivent être remis au cœur du projet de société.

Face aux divers enjeux sociaux, économiques et culturels auxquels notre société est confrontée, nous ne pourrions vivre mieux que si nous parvenons à « faire ensemble » pour affronter les défis collectifs qui sont les nôtres.

Nous vivons dans une société cosmopolite et plurielle, fruit de notre histoire commune qui s'est bâtie depuis l'avènement de notre pays. Cette diversité est un puissant adjuvant à notre démocratie, une richesse indéniable et un facteur de réussite clé, bien plus qu'un élément de contrainte. C'est aussi un défi permanent face aux risques néfastes de dualisation, de repli, d'appréhension, de tension ou encore de rejet. Nous devons agir avec détermination pour construire une société apaisée qui relie les citoyens pour faire société ensemble. Cela suppose le respect pour chaque citoyen des droits et des devoirs qui constituent l'essence même de notre société et garantit l'équité de notre état de droit.



**En tant qu'humanistes, nous souhaitons promouvoir l'interculturalité, c'est-à-dire l'élaboration par diverses cultures d'un projet commun de société. L'interculturalité vise à fonder un socle de valeurs universelles partagées d'égalité, de liberté, de dignité, de responsabilité et de fraternité, mais également de règles communes qui permettent de « faire société », de nourrir ce qui rassemble et de construire ensemble un futur meilleur. Nous voulons agir transversalement pour favoriser une société qui valorise par le dialogue les apports de la diversité, et réduit les fractures au sein de la société, qu'elles soient sociales, culturelles ou intergénérationnelles.**

En parallèle, l'inclusion de tous les citoyens est une préoccupation centrale, quel que soit son parcours de vie, son orientation sexuelle, son origine ou encore son handicap. Chaque citoyen doit se sentir le droit d'être lui-même. Le vivre-ensemble est la pierre angulaire de notre action politique, c'est-à-dire la nécessité de construire un cadre qui assure la sécurité de tous, qui permet le développement des liens familiaux, sociaux et de solidarité, qui favorise le dialogue entre les cultures, et réduit les fractures qui traversent notre société.

Il faut donc promouvoir et construire une société du « NOUS » en passant irrémédiablement du « vivre ensemble » au « faire ensemble », car vivre dans la cité, ce n'est pas uniquement une addition d'individus vivant l'un à côté de l'autre, mais c'est aussi et surtout une participation de tous les citoyens, qui portent ensemble la responsabilité du « mieux vivre » en faisant de l'altérité une force collective. Pour ce faire, nous sommes convaincus qu'il est indispensable

de construire un projet de société qui accompagne chaque citoyen à se sentir pleinement membre de la communauté nationale. Appartenir à la communauté nationale, c'est aussi se doter de références et de récits nationaux communs, de symboles qui unissent la population autour de valeurs partagées qui s'incarnent au quotidien.

Cela implique également d'accorder à chacun les mêmes chances de participer à la vie sociale, culturelle et économique de notre pays en combattant avec détermination toute forme de discrimination et en soutenant avec la même détermination l'égalité des chances.



**Notre approche est résolument progressiste et s'attaque à tout ce qui fait qu'il y a moins d'humain dans notre société. En premier lieu, il s'agit de se mobiliser sans concession contre les inégalités qui minent la cohésion et de refuser une société où il y a des gagnants et des perdants. À cet effet nous souhaitons agir en accompagnant la société vers cette mutation inexorable qui passera entre autres par l'éducation permanente, la lutte contre toutes les formes de discrimination ou de repli, le renforcement de la cohésion sociale et le respect des valeurs fondamentales.**

## Nos priorités

Favoriser l'égalité et l'équité de tous implique des mesures transversales et des politiques publiques couvrant tous les champs de compétences. Il s'agit sur ces questions d'inégalité de favoriser des mesures qui améliorent le mieux vivre ensemble.

Nos priorités sont les suivantes :

1. **Éduquer à l'altérité ;**
2. **Lutter contre toutes formes de discriminations ;**
3. **Promouvoir la diversité et l'égalité des chances ;**
4. **Respecter les droits des femmes et la parité.**

## Mise en œuvre

### 1. Éduquer à l'altérité

Pour le cdH, l'école est le vecteur par excellence du « faire ensemble », c'est également un garant de l'épanouissement individuel des jeunes et un tremplin fondamental vers l'émancipation sociale et collective. En développant l'esprit critique, les capacités de réflexion des élèves et l'ouverture sur le monde, l'école construit les citoyens du monde de demain et participe de facto à la construction d'une société plurielle qui se construit dans le respect de ses valeurs ainsi que de sa diversité.

Conscient que les élèves se regroupent davantage dans les établissements en fonction de leur origine sociale ou de leur indice socio-économique notre enseignement doit pouvoir refléter la société dans toute sa diversité et réussir le pari d'une mixité sociale qui tire chaque enfant vers le haut. Cette mixité est une condition sine qua non pour construire des générations de citoyens indifférents à la différence, car partie intégrante de leur réalité quotidienne.

Cette mixité sociale doit également passer par les acteurs complémentaires au monde scolaire pour construire à partir de notre projet de société collectif des processus facilitant la perméabilité et le décroisement entre les différentes sphères associatives.

**Au-delà de l'ensemble de notre projet pour permettre par l'éducation l'émancipation de tous, nous proposons en particulier de :**

- ☞ S'assurer que chaque établissement définisse et mette en œuvre des stratégies de lutte contre l'échec et le décrochage scolaire dans leur plan de pilotage et contrat d'objectifs ;
- ☞ Généraliser les pratiques pédagogiques basées sur la différenciation et la remédiation;
- ☞ Former les enseignants à la démarche du dialogue interculturel, à la démarche genrée et à combattre les stéréotypes dans le cadre plus large de l'éducation à la citoyenneté active et responsable : renforcer la formation (initiale et en cours de carrière) des professeurs et l'encadrement pédagogique à l'interculturalité et la citoyenneté active et responsable comme des approches transversales.
- ☞ Développer des échanges entre établissements scolaires à indice socio-culturelle différent ;
- ☞ Garantir aux enfants issus d'un milieu socio-culturel moins favorisé un accès égalitaire aux activités artistiques, culturelles, sportives et associatives dans l'esprit des mesures réalisées dans le cadre du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA)
- ☞ Renforcer l'éducation au dialogue interculturel, la promotion des diversités et la lutte contre toutes les formes de discriminations et de préjugés dans les programmes scolaires.
- ☞ Favoriser l'apprentissage des différentes cultures, religions, civilisations, orientations sexuelles, genre, etc. ;
- ☞ Organiser des visites avec les élèves des différents lieux de culte en Belgique ;
- ☞ Développer des « ateliers philosophiques », afin d'encourager les débats entre élèves, le partage de points de vue, le développement de l'esprit critique, etc. ;
- ☞ Enseigner le devoir de mémoire à l'école (génocides, crimes contre l'humanité, etc.) ;

- ↪ Enseigner l'histoire de l'Afrique précoloniale ainsi que l'histoire de la colonisation pour que les enfants puissent en avoir une compréhension globale et objective ;
- ↪ Sensibiliser les élèves à l'histoire de l'immigration en Belgique ;
- ↪ Sensibiliser les jeunes aux dangers de racisme, homophobie, antisémitisme et la xénophobie, aux théories du complot.
- ↪ Mettre en œuvre les recommandations déjà émises par la Commission d'évaluation des législations fédérales anti-discriminations et poursuivre l'évaluation de ces législations.

## 2. Lutter contre toutes les discriminations

### **Pour lutter efficacement contre toutes les discriminations, nous proposons de :**

- ↪ Élaborer un plan transversal de lutte contre les discriminations
 

Les mesures relatives aux comportements discriminants ne pourront être pertinentes que si elles sont adoptées dans une approche transversale. Il est nécessaire d'organiser une conférence interministérielle (CIM) et d'adopter un plan qui transcende les niveaux de pouvoirs. Les compétences relatives à l'égalité des chances se trouvent réparties au sein de tous les gouvernements, il sera pertinent à l'avenir d'observer une large concertation sur ces questions. Il s'agit aussi de mutualiser certains moyens afin d'étoffer le panel des actions proposées.
- ↪ Élaborer un plan d'action interfédéral contre le racisme.
 

L'engagement de la Belgique d'élaborer un tel plan date effectivement de 2001, année où s'est tenue la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance (Durban I). Les rapports annuels d'Unia confirment par ailleurs le grand besoin d'un plan d'action interfédéral.
- ↪ Évaluer la stratégie interfédérale d'intégration des Roms
 

La Stratégie nationale d'intégration des Roms date de février 2012. L'accord de gouvernement (2014) prévoyait une évaluation et un ajustement de cette stratégie, mais cela n'a pas été fait.

Unia demande qu'à la suite du plan actuel et sur la base d'une évaluation de celui-ci, les prochains gouvernements élaborent un plan d'action interfédéral qui traverse les différents niveaux de pouvoir et domaines d'activité. Une attention particulière devrait être portée au niveau local.
- ↪ Développer le Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBT+, qui comprend notamment la liberté et la neutralité vis-à-vis du choix d'orientation sexuelle, la prise en compte de toutes les violences et la sensibilisation des policiers à cette question, la sensibilisation à la liberté quant à l'orientation sexuelle.

- ↪ Réviser l'article 150 de la Constitution afin que tous les discours de haine soient traités selon la même procédure.

Les victimes de discours de haine ont du mal à comprendre pourquoi, aujourd'hui, seuls les délits de presse racistes et xénophobes peuvent être poursuivis devant le tribunal correctionnel, alors que les délits de presse homophobes et islamophobes, par exemple, doivent être jugés par un jury d'assises. Dans la pratique, cette distinction entraîne une impunité de fait pour les délits de presse autres que racistes ou xénophobes.

- ↪ Lutter contre toutes les formes de radicalisations et d'endoctrinement

### **3. Promouvoir la diversité et l'égalité des chances**

- ↪ Rendre obligatoires l'adoption et la mise en œuvre de plans de diversité dans les services publics et les communes, en incluant la question du handicap ;
- ↪ Introduire un critère de priorité dans le financement des projets d'associations visant la mixité, la co-construction et le fait de jeter des ponts entre communautés ;
- ↪ Créer un label Diversité pour le secteur privé (genre, origine ethnique, âge, orientation sexuelle et handicap) ;
- ↪ Lutter contre la discrimination lors des recrutements ;
- ↪ Former les fonctionnaires et le personnel à la diversité et à l'interculturalité ;
- ↪ Intégrer davantage l'éducation au dialogue interculturel, la promotion de la diversité et la lutte contre les discriminations et le racisme dans les programmes scolaires ;
- ↪ Rendre formellement possible le partage de lieux de cultes avec d'autres cultes ou associations culturelles ;
- ↪ Développer davantage des espaces de diversité culturelle ;
- ↪ Soutenir le Baromètre de la diversité ;
- ↪ Créer une Maison de l'histoire des migrations et valoriser la place des populations migrantes dans l'histoire de la Belgique et de l'Europe.
- ↪ Ouvrir le statut d'étudiant-entrepreneur aux étudiants de plus de 25 ans pour permettre à ceux qui n'ont pas un parcours conventionnel d'aussi bénéficier de ces facilités.
- ↪ Renforcer la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre.

## 4. Respecter les droits des femmes et la parité

Différentes études ont démontré la persistance des inégalités et des discriminations en matière de genre. Ainsi, en octobre 2017, le Global Gender Gap Index, établi annuellement par le Forum économique mondial (WEF), a diffusé son classement international dans lequel la Belgique a glissé malheureusement de la 24<sup>e</sup> place à la 31<sup>e</sup> sur un total de 144 États pris en considération.

Selon le dernier Baromètre social de l'IWEPS (octobre 2016), les femmes sont nettement plus discriminées (20 %) que les hommes (12 %). Parmi les femmes victimes de discriminations, la 1<sup>ère</sup> cause est le sexe (pour 22 % d'entre elles), puis l'âge (17 %). Les hommes sont moins nombreux à se déclarer discriminés (12 %) et ils le sont d'abord en raison de leur origine ethnique (24 %), ensuite pour une question d'âge (11 %).



**Selon l'étude de JUMP sur le sexisme (2016), plus de 9 femmes belges sur 10 disent avoir déjà été confrontées, au cours de leur vie, à des comportements sexistes en rue ou dans les transports en commun (96 %), dans l'espace public de façon plus générale (95 %), mais aussi au travail (92 %).**

Face à ces chiffres, le cdH a plus que jamais la volonté de faire de la défense des droits des femmes, de l'égalité et de la parité des priorités.

Dans ce but, deux axes de travail devront être particulièrement intensifiés pour répondre aux exigences d'égalité et de parité au quotidien, à savoir, d'une part, une approche de gender mainstreaming soit d'intégration de la dimension de genre dans les politiques à tous les niveaux de pouvoir et, d'autre part, un plan transversal de lutte contre les violences fondées sur le genre, mettant en œuvre la Convention d'Istanbul.

### Concrètement, nous proposons de :

#### **Doper les plans de gender mainstreaming**

Pour rappel, les Plans de gender mainstreaming (assortis de tests de genre, de notes de genre et/ou d'un processus de gender budgeting), développés aux différents niveaux de pouvoir de façon transversale, fournissent une réponse concrète aux législations visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans toutes les politiques.



Ces législations partent d'un constat : si bien des efforts, notamment législatifs, ont été faits pour tendre vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes, on ne peut pas pour autant en conclure que l'égalité de fait est atteinte. Dans de nombreux domaines, des inégalités persistent à cause des stéréotypes et de préjugés profondément inscrits dans la culture de notre société.

Le « gender mainstreaming » est donc une stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en tenant compte des différences socialement construites, notamment socioéconomiques, entre la situation des femmes et des hommes.

Grâce à une formation renforcée et intensifiée des agents d'administrations (y compris budgétaires), le cdH entend poursuivre et développer significativement cette approche qui permet de mesurer les situations des femmes et des hommes grâce à des données genrées, soit des statistiques ventilées selon le sexe, actuellement largement absentes, qui seraient systématisées dans les différentes compétences de l'action publique. De l'aménagement du territoire à la mobilité, en passant par le développement du numérique ou l'enseignement, cette démarche attentive aux différences de genre devrait être préalable à l'adoption de toutes réglementations afin de vérifier que tout nouveau projet politique n'aggraverait pas une situation éventuellement inégalitaire, mais au contraire permettra de prévenir réellement les inégalités voire de les corriger.

☞ **Adopter un plan de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et fondées sur le genre qui permette vraiment de passer à la vitesse supérieure.**

Conformément à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (ci-après la « Convention d'Istanbul »), premier instrument juridiquement contraignant, le cdH entend développer un plan réellement ambitieux et transversal qui concerne tous les niveaux de pouvoirs et qui porte sur les :

- › Violences entre partenaires et à l'égard des enfants ;
- › Mariages forcés ;
- › Mutilations génitales féminines ;
- › Violences liées à l'honneur ;
- › Violences sexuelles, à savoir le viol, le harcèlement et la prostitution ;
- › Violences sexistes.

Et ce, dans quatre domaines majeurs : la prévention de la violence, la protection des victimes, la poursuite des auteurs et le développement de politiques intégrées, globales et coordonnées.

L'objectif est que chaque personne puisse bénéficier du même niveau de protection, dans la sphère tant publique que privée, peu importe qu'elle ait toujours vécu en Belgique ou qu'elle vienne juste d'arriver et quel que soit son statut ou son orientation sexuelle.

Le cdH, comme la Convention d'Istanbul, établit un lien direct entre la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'élimination de la violence faite aux femmes. Il reconnaît que les femmes et les filles sont exposées à un risque plus élevé de violence fondée sur le genre que ne le sont les hommes. Il relève que la violence entre partenaires et les autres formes de violence basée sur le genre affectent les femmes de manière disproportionnée tout en soulignant que les hommes peuvent aussi en être victimes.

Afin de passer à la vitesse supérieure dans ce combat, le cdH souhaite :

- › intensifier massivement et diversifier les campagnes d'information, de prévention et de sensibilisation sur toutes les violences (y compris, sexuelles) et tous les médias, mais aussi dans l'espace public et les transports en commun, afin de briser la loi du silence ;
- › soutenir la recherche scientifique et mener des études « genrées » pour mesurer de façon plus fine la prévalence des violences, les motifs du non-dépôt de plaintes et des classements sans suite, particulièrement dans le cas de violences sexuelles, afin d'améliorer la prévention et la prise en charge des victimes.
- › Renforcer la notoriété et le professionnalisme de l'Écoute téléphonique anonyme et gratuite 0800 30 030 (24 h/24 et 7 j/7) pour les victimes de violences, mais aussi pour les professionnel·le·s et les personnes auteures, de façon à favoriser son accessibilité et à garantir une réponse à chaque appel (grâce à des moyens humains renforcés). À terme, organiser un numéro unique pour l'ensemble des violences, alors que coexistent actuellement un numéro pour les violences conjugales et un autre pour les violences sexuelles;
- › face à la cyber violence, développer la « cyber-aide », soit le soutien, l'aide et l'orientation aux victimes, professionnel·le·s et auteur·e·s sur les réseaux sociaux, notamment, via une « appli », ou en développant un chat, plus adapté au public jeune et qui serait progressivement accessible comme la Ligne d'Écoute 7j/7 ;
- › humaniser et professionnaliser l'accueil des victimes, à la police, dans les tribunaux, à l'hôpital, etc, notamment, en généralisant et renforçant les programmes de formation initiale et continue en matière de violences pour tout le personnel de 1ère ligne et/ou compétent en matière d'accompagnement et de prise en charge des victimes : intégrer la détection des violences et les procédures à suivre en cas de suspicion de violences dans ces formations;

- › poursuivre l'augmentation des moyens structurels pour continuer à développer les services d'accompagnement et de prise en charge des victimes de violences et de leurs familles, de façon à proposer une offre de services, géographiquement équilibrée, sur l'ensemble du territoire, et prenant en considération l'ensemble des violences (de la prévention du sexisme aux violences physiques et sexuelles, en passant par les violences psychologiques, les mutilations génitales féminines, etc.) ;
- › augmenter le nombre de places dans les maisons d'hébergement pour les filles et femmes victimes de violences, de façon à proposer une offre de services géographiquement équilibrée. Parallèlement, réduire le temps d'hébergement en favorisant les « passerelles » vers des logements autonomes et abordables financièrement ;
- › Lutter contre l'exploitation sexuelle et la prostitution, qui est une atteinte grave à la dignité humaine. On ne peut tolérer que le corps soit une marchandise, que des femmes soient placées par des réseaux criminels sur nos trottoirs, que certains s'enrichissent en exploitant l'autre. Pour le cdH, la prostitution n'est pas un métier. Il faut lutter contre la banalisation de cette réalité et s'opposer aux Eros Center, conformément à la Convention des Nations-Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, que la Belgique a ratifiée. Il faut favoriser de façon très volontaire la réinsertion des femmes et des filles qui veulent quitter la prostitution en mettant en place un parcours de sortie (logement, emploi, santé, remise gracieuse des dettes fiscales, titre de séjour de protection aux victimes étrangères, etc.) et un accès à la réparation des préjudices, l'État étant tenu de se substituer aux personnes auteures des infractions pour réparer ces préjudices si ces dernières sont insolubles, comme cela est le cas en France ;
- › cfr. aussi les Volets justice et Intérieur, notamment.